

Séance du jeudi 8 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le huit mars deux mille dix huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Diane ROULAND,

Étaient présents : Mme Diane ROULAND, MM. Sébastien RAGOT, Nicolas RICHARD, Mmes Danielle BRUSADELLI, Cécilia CERREDO, M. Vincent LANOE, Mme Yvette VALLEE,

Secrétaire de séance : Mme Yvette VALLEE.

Approbation de séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2018 à l'unanimité.

2018-9 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

7.5 Subventions

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'attribuer des subventions aux associations à portée communale, d'un même montant que l'an dernier, au titre de 2018.

*** Propositions pour les associations n'ayant pas de conseillers municipaux au sein de leur bureau :**

Sporting Club Hamois	1 624 €	<u>Tarif préférentiel location salle</u>
Anciens Combattants et AFN	216 €	
Coopérative scolaire	389 €	Pour mémoire, classe transplantée 90 €/élève participant
Gymnastique Volontaire Hamoise	216 €	
Télé-proton	50 €	
Société de chasse Saint Hubert	306 €	
Amicale laïque	499 €	<u>Tarif préférentiel location salle</u> et 10 cartes de pêche fournies pour le loto (50€)
Sous-total 1	3 300€	Pour mémoire : 3 375 € en 2017 (différence FDGON)

*** Associations ayant un ou des conseillers municipaux au sein de leur bureau (sortie de la ou des personnes susceptibles d'être concernée(s) pour le vote) :**

Comité des fêtes:	0 €	<u>Tarif préférentiel location salle</u> Ne demande pas de subvention mais l'achat et la remise d'un trophée à l'occasion de la course cycliste du Ham, comme en 2017
Génération mouvement Club des Bruyères	216 €	<u>Tarif préférentiel location salle</u>
Gaule Ribayenne	€	Pas de demande reçue pour l'instant
Sous-total 2	216 €	Pour mémoire en 2017 : 416 € (différence : Gaule Ribayenne)

Soit un **total global de 3 516 €** au titre de 2018 (hors subvention classe transplantée).

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :

* Approuve les propositions.

* Renouvelle le principe des tarifs préférentiels (délibération du 27 janvier 2015).

* Autorise Madame le Maire à ordonner le versement des subventions affectées aux associations au titre de 2018 - article 6574.

2018 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE

7.1- Décisions budgétaires

Reporté dans l'attente du compte de gestion.

2018 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE

7.1- Décisions budgétaires

Reporté dans l'attente du compte de gestion.

2018 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - CLOS DE L'ORME

7.1- Décisions budgétaires

Reporté dans l'attente du compte de gestion.

2018 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - CLOS DE L'ORME

7.1- Décisions budgétaires

Reporté dans l'attente du compte de gestion.

2018-10 VOTE DES TAUX 2018

7 -2 Fiscalité

Madame le Maire rappelle les taux pratiqués en 2017 (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti ce qui représentait un total produits de 184 073 €) et fait part du fait qu'elle n'a pas encore les produits prévisionnels 2018 ni d'information sur la baisse de la taxe d'habitation et les éventuelles compensations prévues par l'État.

Elle propose ensuite de maintenir les taux.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal DÉCIDE du maintien des taux, applicables comme suit :

Taxe habitation : **16.82 %**

Taxe foncier bâti : **27.04 % ;**

Taxe foncière non-bâti : **54.62 %.**

2018-11 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION COMMUNAUTE DE COMMUNES

5.7 Intercommunalité

Madame le Maire précise qu'une attribution de compensation est versée à la C.C.M.A. pour le passage en Taxe Professionnelle Unifiée (T.P.U.), à laquelle s'ajoute une somme pour le transfert de la compétence A.L.S.H. enfance/jeunesse, et l'instruction des dossiers droits des sols soient 12 624,13 € versés en 2016 à la communauté de communes.

Il convient de rajouter la participation au S.D.I.S de 7 480,31 €.

Soit un total de 20 104,44 € versé pour 2018.

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'Arrêté Préfectoral n° 2013143-008 du 23 mai 2013, modifié, portant création et statuts de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs ;

CONSIDERANT le Procès-Verbal de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 1^{er} février 2018 adopté à l'unanimité ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le rapport de la C.L.E.C.T fixant les Attributions de Compensation relatives aux transferts de compétence à la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT que les conclusions de ce rapport doivent préalablement être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseillers municipaux représentant les deux tiers de la population totale ;

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'APPROUVER le Procès-Verbal de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 1^{er} février 2018 reconduisant à l'identique les montants d'attribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le Procès-Verbal de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 1^{er} février 2018.

2018 APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES CCMA

5.7 Intercommunalité

Précédents rapports déjà étudiés et validés (délibération n°2017-68), aucun n'a été transmis depuis.

2018 ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

VU l'arrêté préfectoral 2018-M-007 du 2 mars 2018,

CONSIDÉRANT la démission de 4 membres du Conseil municipal : soit : M. Mickaël FORTIN, M. René TERTRE, Mme Jeannine JEANNEAU, Mme Magalie TRILLARD ;

Les électeurs seront rappelés aux urnes pour des élections complémentaires :

Dépôt des candidatures à la sous-préfecture : DU 21/03 AU 29/03 2018

1^{er} tour de scrutin : Dimanche 15 avril 2018, 8h00 - 18h00

Dépôt des candidatures à la sous-préfecture : DU 16/04 AU 17/04

2^{ème} tour de scrutin : Dimanche 22 avril 2018, 8h00 - 18h00

Les permanences sont attribuées.

Les bulletins de vote sont à la charge des candidats et à déposer en Mairie.

2018-12 ÉTANG : CHANGEMENT DU RÉGLEMENT

3.5 Autres actes de gestion du domaine publique

Monsieur LANOË expose que lors des lâchers des gens changent de place ce qui est mal perçu par les autres pêcheurs. Il suggère d'apporter une modification au règlement, ainsi il sera ajouté que : « Lors des jours de lâchers, l'emplacement pris par un pêcheur à son arrivée doit être conservé pour toute la matinée. En cas de non-respect de ce point du règlement, le pêcheur sera exclu de l'étang pour la journée. »

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **APPROUVE** cet ajout au règlement,
- **et en DECIDE** l'application dès la saison 2018.

2018 TRAVAUX (VOIRIE BÂTIMENTS)

La VMC de la salle d'expositions a été installée la vitesse 1 semble un peu juste ; une modification pourra être effectuée.

L'achat de plantes a été effectué chez Jardin Conseil (189,53€).

Les joints extérieurs des fenêtres de l'école sont rénovés par M. BRINDEAU qui fait le nécessaire pour améliorer l'isolation.

Aménagement de la rue principale : deux cabinets d'études ont été reçus, les devis ont été donnés aux conseillers pour étude.

2018 AFFAIRES DIVERSES

Le Comité des fêtes organise une réunion auquel les conseillers municipaux sont conviés le 15 mars à 20H00.

Réunion d'information du mercredi 4 avril à Laval (fibre optique-14H00 à 16H00).

Mr BODEY a adressé une demande pour un stage au service technique communal durant la période d'avril 2018.

Journée du 8 mai 2018 :

Des invitations seront lancées pour la commémoration afin de faire découvrir le carré militaire au plus grand nombre. A cette occasion un vin d'honneur sera co-organisé par les bénévoles de l'Association des Anciens d'Afrique du Nord et la commune.

Dans ce cadre, une exposition de photos souvenirs sur la guerre 14-18 sera présentée au public par l'association Action Culturelle et touristique. Une ouverture au public sera prévue les 12 et 13 mai de 14H à 18H.

Exposition :

Mme Clara LEMOSQUET présentera ses sculptures et ses peintures les week-end des 31 Mars-1^{er} et 2 Avril, 7-8 Avril, 21-22 Avril. Le vernissage aura lieu le 7 Avril 2018.